



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie
@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE

DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de LIANCOURT

DELIBERATIONS

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOCHÉ Michel, Maire
M. HERCELIN Pierre, Adjoint
M. LAVOGIEZ Yves, Adjoint
Mme. MARTEL Véronique, Adjoint
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint

Les Conseillers Municipaux,

Mme BODEQUIN Christelle,
M. BONNEAUD Thierry,
M. CHEVET Bruno,
Mme GAMBIER Audrey,
Mme JOUOT Murielle,
Mme LE GALL Maryline,
Mme MAGUET Isabelle,
M. MAGUET Jean-François,
M. MICHEL Philippe,
M. MOREL Maurice,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
Mme VELLE Betty

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

M. PILLON Claude, Adjoint
(pouvoir à M. MAGUET)

Les Conseillers Municipaux,

Mme LEFEVRE Josiane,
(pouvoir à M. HERCELIN)

Secrétaire de séance :

Mme GAMBIER Audrey
est élue Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 19 Juin 2014

Date d'affichage : 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19

L'an deux mil quatorze, le 26 Juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2013
- ❖ COMPTE DE GESTION 2013
- ❖ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013
- ❖ DÉCISION MODIFICATIVE N°1
- ❖ INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS 2014
- ❖ AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE, DU PÉRISCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS
- ❖ DÉMISSION DU 5ÈME MAIRE ADJOINT M. PILLON CLAUDE
- ❖ ANIMATEUR SPORTIF
- ❖ COMMUNICATION DE L'AVIS RENDU PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE MOGNEVILLE
- ❖ QUESTIONS DIVERSES

Après lecture du précédent procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité, et signé par les membres présents.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- ❖ SUBVENTION DETR
- ❖ COMPÉTENCE SAGE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA VALLÉE DORÉE

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu La délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2013 ainsi que les décisions modificatives 2013 ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 tel que suivi par le secrétariat, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 134 113.47€	1 324 062.40€	+ 189 948.93€
Investissement	1 965 524.42€	2 088 655.49€	+ 123 131.07€

Monsieur le Maire laisse la présidence de la séance à Mr PECKSTADT, doyen d'âge présent ce jour, et lui laisse le soin de mettre aux voix ce point, après être sorti de la pièce.

Ayant pris la présidence de la séance, après relecture du point, Mr PECKSTADT demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

Monsieur le Maire revient en séance pour la suite de la réunion du Conseil Municipal.

II – COMPTE DE GESTION 2013

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Mme SANANIKONE et Mr HELLEN receveurs en poste à LIANCOURT et le compte de gestion établi par ces derniers est conforme au Compte Administratif de la Commune (point 1 de l'ordre du jour).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif tel que suivi par le secrétariat et du Compte de Gestion tel que suivi par le Receveur de Liancourt,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 134 113.47€	1 324 062.40€	+ 189 948.93€
Investissement	1 965 524.42€	2 088 655.49€	+ 123 131.07€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

En application des dispositions de l'instruction M14, il appartient au Conseil Municipal qui vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif (point 1 de l'ordre du jour) et le compte de gestion (point 2 de l'ordre du jour) de décider par délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Mr le Maire rappelle que lors du vote de budget primitif 2014, voté et approuvé par la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2014, les résultats 2013 ont été estimés (résultats

prévisionnels) avant l'adoption du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013, non établi avant le conseil. Le conseil municipal a procédé, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif à la reprise par anticipation des résultats.

Les montants prévisionnels des résultats 2013 repris par anticipation au budget primitif 2014 est identique aux montants de l'affectation définitive des résultats 2013, c'est pourquoi le conseil municipal ne procédera pas à une décision modificative pour régularisation.

Mr le Maire propose d'arrêter l'affectation définitive des résultats 2013 comme suit afin d'assurer le financement des besoins de la section d'investissement 2014 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00€	0.00€	236 559.08€	0.00€	236 559.08€	0.00€
Opération de l'exercice	1 134 113.47€	1 324 062.40€	1 965 524.42€	2 088 655.49€	3 099 637.89€	3 412 717.89€
Totaux	1 134 113.47€	1 324 062.40€	2 202 083.50€	2 088 655.49€	3 336 196.97€	3 412 717.89€
Résultats de clôture		189 948.93€	-113 428.01€			76 520.92€

		Commentaires
Restes à réaliser Recettes d'investissement Report 2013	20 131.00€	Produits des cessions = 15 002€+Subvention état = 5129€
Restes à réaliser Dépenses D'investissement report 2013	-106 773.00€	GREUZAT=3063.26€+1 616.74€+SODEREF=2 895€ +EUROPTOITURE=12 839.08€+SDF=56 432€ + MEDIATHEQUE=29 927€
Déficit d'investissement 2013	-113 428.01€	INVEST.D.001
Excédent de fonctionnement 2013	189 948.93€	INVEST.R1068
Déficit de financement 2013	-10 121.08€	

L'excédent de fonctionnement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2014, article 1068 en recettes d'investissement est de 189 948.93 € (excédent de fonctionnement capitalisé) vu les besoins en investissement qui sont de 200 070.01€ (113428.01€+106 773€-20 131€). Le déficit d'investissement 2013 est de 10 121.08€.

Le déficit d'investissement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2014, article 001 en dépenses d'investissement est de : 113 428.01€ (123 131.07€ excédent d'investissement de 2013 - 236 559.08€ déficit d'investissement reporté de 2012).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

● **Correction écritures budgétaires**

En recette :	-77€ sur le compte 74833
	+77€ sur le compte 748314
En dépense :	-150€ sur le compte 6541
	+150€ sur le compte 673

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** le budget primitif.

V – INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS 2014

Comme chaque année, Monsieur le Maire se doit de consulter le Conseil Municipal et de les inviter à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2014, concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A ce titre indicatif, Monsieur le Maire précise que le taux d'augmentation retenu en 2013 était de 1.20%. Pour l'année 2014, le taux prévisionnel d'évolution de prix hors tabac est estimé à 1.30%. Monsieur le Maire demande de bien vouloir valider ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

VI - AVENANT AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE, DU PÉRISCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS

Suite à l'entretien avec l'association des parents d'élèves, Monsieur le Maire propose de valider les avenants ci-dessous en accord avec ces derniers.

De plus, suite à l'entretien du 25/06 avec Mme Pagnier de la CAF, il faut préciser sur le règlement intérieur que nous appliquons le tarif 3 de la CAF qui est le suivant :

TARIF N°3		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 et +
	Ressources mensuelles	0.28%	0.26%	0.24%	0.22%
Plancher	550	1.54€	1.44€	1.33€	1.23€
Plafond	3200	9.60€	9.00€	8.40€	7.70€



MAIRIE DE MOGNEVILLE

ACCUEIL PERISCOLAIRE
(MATIN – CANTINE – SOIR)

AVENANT

1°) Une fois le planning de présence de l'enfant remis, aucun changement ne pourra être effectué. L'inscription est ferme et définitive **néanmoins cas très exceptionnel celui ci pourra être rectifié une semaine avant.**

Pour information les plannings seront mis à disposition au Secrétariat de Mairie, au Périscolaire et seront disponible sur le site Internet. Dans tous les cas à retourner au Secrétariat de Mairie ou par fax au 03.44.69.26.46 ou par Mail à Mogneville.mairie@wanadoo.fr

2°) Barème CAF

TARIF N°3		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 et +
	Ressources mensuelles	0.28%	0.26%	0.24%	0.22%
Plancher	550	1.54€	1.44€	1.33€	1.23€
Plafond	3200	9.60€	9.00€	8.40€	7.70€

Remarque : Les tarifs indiqués dans les règlements signés lors des inscriptions seront réévalués en fonction de ce nouveau barème.



MAIRIE DE MOGNEVILLE

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
(MERCREDI – VACANCES SCOLAIRES)**

AVENANT

1°) Une fois le planning de présence de l'enfant remis, aucun changement ne pourra être effectué. L'inscription est ferme et définitive **néanmoins cas très exceptionnel celui ci pourra être rectifié une semaine avant.**

2°) Le portail sera fermé à 9h00, mais le petit déjeuner sera servi entre 7h00 et 8h15.

Pour information les plannings seront mis à disposition au Secrétariat de Mairie, au Péricolaire et seront disponible sur le site Internet. Dans tous les cas à retourner au Secrétariat de Mairie ou par fax au 03.44.69.26.46 ou par Mail à Mogneville.mairie@wanadoo.fr

3°) Barème CAF

TARIF N°3		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 et +
	Ressources mensuelles	0.28%	0.26%	0.24%	0.22%
Plancher	550	1.54€	1.44€	1.33€	1.23€
Plafond	3200	9.60€	9.00€	8.40€	7.70€

Remarque : Les tarifs indiqués dans les règlements signés lors des inscriptions seront réévalués en fonction de ce nouveau barème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

VII – DÉMISSION DU 5EME MAIRE ADJOINT M. PILLON CLAUDE

Mr Claude PILLON, 5^e adjoint au maire, a souhaité démissionner de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles. Celle-ci a été acceptée par la Sous-Préfecture en date du 05/06/2014. Mr Claude PILLON souhaite rester conseiller municipal au sein du conseil municipal.

Après avoir fait appel à candidature au sein du Conseil Municipal, au vu de la seule candidature de Madame GAMBIER Audrey.

Monsieur le Maire demande de valider sa nomination au poste d'Adjointe au Maire à compter du 01/06/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et élit Mme GAMBIER Audrey au poste de 5^{ème} Adjointe.

VIII – ANIMATEUR SPORTIF

Devant la situation économique et financière de notre commune, nous ne pouvons plus nous permettre de financer un animateur sportif pour l'école. Il est donc demandé au Conseil Municipal de débattre sur le non-renouvellement de la convention signée avec l'ASSOCIATION APSLO à la rentrée scolaire 2014-2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

IX – COMMUNICATION DE L'AVIS RENDU PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE MOGNEVILLE

La chambre régionale des comptes demande à ce que le rapport d'observations réalisé en 2013 sur les finances communales soit communiqué au Conseil Municipal selon l'article L.243-5 du code des juridictions financières et donne lieu à un débat.

Monsieur le Maire propose donc de débattre sur ce rapport et le diffuse aux élus.

X – SUBVENTION DETR

Le contrôle du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Oise en 2014 concernant la défense incendie sur notre commune a révélé plusieurs anomalies des hydrants. En effet, certains sont trop vétustes et doivent être remplacés. Le coût total s'élève à 14 123,20 € HT (devis de la Vallée Dorée).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50% de la dépense totale. Le reste sera financé par la commune sur le budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

XI – COMPETENCE SAGE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA VALLEE DOREE

Le conseil communautaire de la Vallée Dorée a modifié ses statuts en ajoutant la compétence SAGE et assainissement non collectif en date du 19/05/2014.

Monsieur le Maire demande de valider cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** cette proposition.

FIN DE SEANCE : 21H00

M. DELAHOUCHE

Mme BODEQUIN

M. BONNEAUD

M. CHEVET

M. HERCELIN

Mme JOUOT

M. LAVOGIEZ

Mme LE GALL

Mme MAGUET

M. MAGUET

Mme MARTEL

M. MICHEL

M. MOREL

M. PECKSTADT

Mme REMOISSONNET

Mme VELLE